



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 94922

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les différentes formes de piratage informatique dont peuvent être victimes les entreprises. Internet est aujourd'hui un outil indispensable pour les entreprises, il permet d'accroître leurs performances en matière de productivité et de rentabilité. L'industrie s'étant très largement numérisée, les données industrielles deviennent un actif qu'il faut préserver. Depuis une dizaine d'années, des pirates du net sévissent sur la toile, et les entreprises sont de plus en plus exposées et nombreuses à voir leurs messageries piratées et leurs données diffusées sur l'espace public. Leur outil peut également être neutralisé avec l'obligation, pour débloquer le système, de passer par un service payant dont le lien avec l'origine de la panne peut être posé. On estime qu'environ 71 % des entreprises déclarent avoir déjà subi une attaque informatique au cours de ces douze derniers mois. La cybercriminalité est en plein développement, piratage des messageries, de l'interface administrateur, parfois même du réseau. Les entreprises sont régulièrement sous le feu des cyberattaques. Les vols de données personnelles et confidentielles tout comme les usurpations d'identités d'employés sont à déplorer. Les systèmes d'informations se retrouvent paralysés. Voilà les principales menaces auxquelles les entreprises doivent faire face. Le piratage téléphonique, les virus et les détournements de fonds sont des dangers récurrents qui nécessitent de lourdes interventions, des coûts importants à supporter et une perte de temps significative. Il apparaît nécessaire de protéger les données et de sécuriser les réseaux informatiques pour qu'ils soient les plus fiables et les plus infaillibles possibles. Des stratégies de sécurité prenant en considération les utilisateurs, les terminaux et les réseaux devront être développées. La montée en puissance de la mobilité informatique et de l'usage des réseaux sociaux constitue un nouveau défi en matière de cybercriminalité. Il faut donc faire preuve de vigilance. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du ministre sur les mesures envisagées pour lutter encore plus activement contre ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94922

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3040

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)